

Date de la convocation	10 octobre 2022
Membres en exercice	162
Présents	62
Représentés	35



Envoyé en préfecture le 18/10/2022  
 Reçu en préfecture le 18/10/2022  
 Affiché le 18/10/2022  
 ID : 031-200023596-20221017-04\_1017-DE

**CONSEIL SYNDICAL - Extrait du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022**

**n° D20221017 - 04**

**Objet : Commission Locale de l'Eau du SAGE Vallée de Garonne  
 Représentation de RESEAU31**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte ;

**Considérant** qu'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est un document d'orientation appliqué à une échelle locale de la politique de l'eau déterminée à échelle régionale et fixée dans un Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) ;

**Considérant** que concernant le bassin Adour-Garonne, la dernière version du SDAGE (2022-2027) a été approuvée par le Préfet coordonnateur de bassin le 10 mars 2021 ;

**Considérant** que le règlement d'un SAGE est doté d'une portée juridique et met en place des prescriptions compatibles avec les échéances du SDAGE. Son instance d'exécution du SAGE est constituée par une Commission Locale de l'Eau (CLE), composée de membres désignés par arrêté préfectoral et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers) ;

**Considérant** qu'une CLE vise à favoriser l'émergence d'un équilibre durable entre les différents enjeux de préservation du milieu et de développement des usages, à mettre en œuvre le SAGE ;

**Considérant** que dans le cas du SAGE Garonne, la CLE est composée de 89 membres, désignés par le Préfet coordonnateur par arrêté du 19 août 2013 et répartis en 3 collèges (élus, services de l'Etat et usagers). RESEAU31 bénéficie d'un siège au sein de cette CLE ;

**Considérant** que par courrier du 19 juillet 2022, le Préfet coordonnateur de bassin annonce le renouvellement complet des membres de la CLE SAGE Garonne au 22 novembre 2022 ;

**Considérant** qu'il convient de renouveler la désignation du représentant de RESEAU31, parmi les délégués membres du Conseil Syndical, pour siéger au sein des collèges des collectivités territoriales de la CLE du SAGE de la vallée de Garonne afin que ses intérêts soient soutenus ;

**Considérant** que M. Rémi RAMOND se porte candidat à ce siège ;

**Considérant** que les membres ont voté à l'unanimité en faveur du scrutin public ;

**Vu** le rapport,

**Décide**

**Article 1 :** d'approuver la représentation de RESEAU31 pour siéger au sein des collèges des collectivités territoriales de la CLE du SAGE de la vallée de Garonne ;

**Article 2 :** de désigner, au scrutin public, M. Rémi RAMOND afin de représenter RESEAU31 à la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux vallée de Garonne au sein des collèges des collectivités territoriales.

Résultat du vote	Pour	97	Abstention	0
	Contre	0	Ne prend pas part au vote	0

**Sébastien VINCINI**  
 Président